

8 DÉCEMBRE 2022

ELECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE



PSYCHOLOGUES TERRITORIALES

une profession essentielle à la santé publique !

Les psychologues **sont des cadres spécialisés qui exercent leur responsabilité professionnelle dans les collectivités territoriales. Profession exercée principalement par des femmes, les 3670 psychologues sont autonomes** dans l'élaboration de leurs méthodes et indépendant·es dans leurs décisions d'intervention. Ce n'est pas une profession médicale.

Nous nous opposons à l'imposition par l'État d'orientations théoriques ou de techniques thérapeutiques qui ne respectent ni notre formation qualifiante, ni notre autonomie, ni le libre choix des citoyen·es pour les consultations.

Titulaires d'un DESS ou d'un Master 2, voire d'un doctorat, spécialisés en sciences humaines, dotés des compétences et des orientations diverses qui font leur richesse, **les psychologues étudient et traitent du fonctionnement psychique dans différents champs de la société.** Les psychologues sont souvent en première ligne pour recevoir les personnes de tous âges, en prévention, protection, orientation, insertion, les accompagnants ainsi que leurs proches, les équipes de professionnel·les, malgré des conditions de plus en plus difficiles.

À ce titre, elles·ils ont besoin d'un temps d'analyse de pratiques hors du fonctionnement du service. **Elles·ils demandent la reconnaissance de la fonction de formation d'information et de recherche (FIR)** dans le temps de travail comme il se pratique dans le versant hospitalier.

Elles·ils sont opposés·es à la création d'un ordre des psychologues qui va à l'encontre de la reconnaissance de la pluralité des approches psychologiques et qui tendra à opposer les usager·ères aux psychologues. Les psychologues ont la spécificité d'aller au-devant de la population au titre de la **prévention**, ce qui est fondamental : repérage enfance en danger, périnatalité, adoption, adolescent·es, personnes âgées, insertion... ceci permettant souvent d'éviter une dégradation des situations.

Les psychologues sont nombreux·euses à être en grande difficulté et à être en **burn out** malgré un réel attachement au service public. **Leur nombre est largement insuffisant**, d'autant que beaucoup de services publics et associations se sont désengagés ou ne parviennent plus à accueillir les personnes qui le nécessiteraient (CMP, CMPP, hôpitaux, écoles...).



Élections professionnelles 8 décembre 2022

JE VOTE
la
cgt

essentielle
pour nos droits
pour le service public

LE 8 DÉCEMBRE 2022
VOTEZ CGT!

Les psychologues sont des fonctionnaires de catégorie A ayant une fonction d'expertise. Elles·ils travaillent en équipe pluridisciplinaire. À ce titre, elles·ils doivent pouvoir participer au projet institutionnel du service. Depuis trop longtemps **leur rémunération n'est pas à la hauteur des qualifications et responsabilités exercées. La mobilité est réduite entre versants de la Fonction publique. La grille indiciaire doit correspondre à celle des ingénieurs territoriaux.**

Les psychologues subissent de la **précarité** de l'emploi puisque les contractuel·les sont de plus en plus nombreux·ses. Elle entraîne de grandes disparités de traitement, divise les personnels et crée des injustices, fragilisant l'ensemble des psychologues dans l'exercice de leurs missions. **La CGT demande un plan de résorption de l'emploi précaire** pour répondre aux besoins des populations et assurer la continuité du service public.

« Après une formation diplômante BAC+5, je suis en poste depuis janvier 2005, soit presque 18 ans. Je suis restée contractuelle pendant 7 ans. Le concours de psychologue territoriale est rarement mis en place, avec peu de lauréats. Depuis mes débuts au sein de la collectivité le nombre de psychologues a été divisé par trois. Aujourd'hui je suis seule, en prévention, sur un territoire important et ne peux plus assumer toutes les missions essentielles. Le temps de déplacement, les équipes ou les familles à accompagner ne cessent d'augmenter. Les administrations nous voient comme du « luxe » alors que nos salaires (1600 au début et 2000 après plus de 10 ans d'ancienneté) ne sont pas du tout à la hauteur de notre formation et spécificité. Si la crise sanitaire a pu faire ressortir le besoin d'entendre la souffrance, de prévenir les maltraitances sur enfant, de manière contradictoire, notre profession n'a jamais été autant attaquée. »

Mélanie, psychologue territoriale au Conseil départemental de l'Oise



« Diplômée en 2007, je n'ai pas trouvé de poste à temps complet. Après deux ans de « jobs », j'ai accepté un poste contractuel dans un service d'insertion. Embauchée parce que psychologue mais sur un poste de catégorie B. Avec l'obtention du concours de psychologue, j'ai dû chercher un autre emploi pour pouvoir être titularisée sur ce grade. Douze ans après mon diplôme j'ai enfin obtenu un poste de psychologue en crèche départementale à temps complet. »

Elsa, psychologue territoriale au Conseil départemental du Val-de-Marne

NOS REVENDICATIONS

- Une revalorisation substantielle de nos grilles indiciaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et l'exercice des missions de catégorie A ;
- Des postes de fonctionnaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population ;
- L'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire ;
- L'application d'un temps Formation Information Recherche (FIR) dans toutes les collectivités territoriales ;
- La participation effective aux projets des établissements publics ;
- L'indépendance des psychologues dans l'exercice professionnel et la garantie de leur autonomie vis-à-vis de la discipline médicale ;
- Une reconnaissance de la spécificité de la psychologie et des sciences humaines dans le système de santé et dans la Fonction publique différente de celle des professions de santé ;
- La reconnaissance du code déontologie par les employeurs publics ;
- Un accès direct des usager·ères aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la Sécurité sociale en libéral ;
- Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.

JE VOTE CGT, JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Courriel :

À remettre à un·e syndiqué·e CGT ou à renvoyer au syndicat (voir le tampon ci-contre)



Connaissez vos droits
lisez notre guide
«Droits des agents»
en scannant le QR code



LE 8 DÉCEMBRE 2022
FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX, VOTEZ CGT!